

<b>Intitulé de l'UE</b>	<b>Valorisation de l'engagement étudiant</b>
<b>Section(s)</b>	- (0 ECTS) Bachelier Agrégé(e) en Français - Français langue étrangère - Cycle 1 Bloc 3

Responsable(s)	Heures	Période
Nathalie KINIF	15	Année

Activités d'apprentissage	Heures	Enseignant(s)
Valorisation de l'engagement étudiant	15h	Nathalie KINIF

Prérequis	Corequis

Répartition des heures
Valorisation de l'engagement étudiant : 15h de travaux

Langue d'enseignement
Valorisation de l'engagement étudiant : Français

Connaissances et compétences préalables
Néant

Objectifs par rapport au référentiel de compétences ARES
Cette UE contribue au développement des compétences suivantes

Objectifs de développement durable
Aucun

Acquis d'apprentissage spécifiques
Au terme de sa formation, l'étudiant aura mené à bien le projet négocié et validé par le titulaire de l'AA et respecté l'ensemble des balises définies dans le contrat VAA.

Contenu de l'AA Valorisation de l'engagement étudiant
Le projet proposé par l'étudiant dans le cadre de l'AA « Valorisation de l'engagement étudiant » devra répondre aux conditions suivantes :

- Le projet sera impérativement en lien avec les compétences et missions de son futur métier ;
- Le projet ne pourra pas être (ou avoir été) valorisé dans une autre activité d'apprentissage ;
- Le projet ne pourra faire l'objet d'aucune rémunération par une quelconque association, école, structure ou entreprise ;
- Le volume horaire devra être négocié avec le titulaire de l'AA en fonction du type de projet, du caractère individuel ou collectif, ...)
- L'étudiant devra effectuer des retours en cours de réalisation selon un calendrier établi avec le titulaire
- Le projet devra s'inscrire dans une certaine continuité précisée dans « une ligne du temps »

### Dépôt du projet

L'(les) étudiant(s) déposera(ont) un dossier écrit de présentation auprès du titulaire de l'AA.

Dans ce dossier, l'étudiant précisera

- le titre ainsi qu'une brève présentation du projet
- les actions déjà menées pour la mise au point du projet
- les compétences de son référentiel métier et/ou missions qu'il estime travailler grâce à son projet en plus de celles ciblées par l'AA (citées ci-dessus)
- les acquis d'apprentissage spécifiques qu'il veut aborder:
- ses motivations et objectifs de développement personnel qu'il vise à travers son projet
- un calendrier, des échéances précises sur une ligne du temps
- la répartition précise des tâches et rôles de chaque étudiant dans le cadre d'un projet collectif
- les critères d'(auto)évaluation des compétences, acquis d'apprentissage, objectifs de développement personnel,...) qu'il présentera sous forme d'une grille d'(auto)évaluation

L'équipe pédagogique reste souveraine quant à l'acceptation du projet de l'étudiant. Pour cette raison, ce document « Contrat de valorisation de l'engagement étudiant » devra être négocié, complété et signé par l'étudiant et le titulaire de l'AA.

### Suivi du projet

L'étudiant et le titulaire détermineront, dans le contrat, les modalités de suivi du projet en cours de réalisation (calendrier, concertations, remédiations éventuelles, ...) en fonction des besoins.

### Méthodes d'enseignement

Valorisation de l'engagement étudiant : approche par projets, activités pédagogiques extérieures

### Supports

Valorisation de l'engagement étudiant : contrat VAA

### Ressources bibliographiques de l'AA Valorisation de l'engagement étudiant

Evaluation par la titulaire de l'UE sur la base du contrat signé par les deux parties.

### Évaluations et pondérations

<b>Évaluation</b>	Note d'UE = note de l'AA
<b>Langue(s) d'évaluation</b>	Valorisation de l'engagement étudiant : Français

### Méthode d'évaluation de l'AA Valorisation de l'engagement étudiant :

Evaluation par la titulaire de l'UE sur base du contrat signé par les deux parties.

Année académique : 2024 - 2025